

Programme de remboursement

Le compostage: conseils pratiques

Composter chez soi: simple et écolo

Vous habitez sur le territoire des villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures ou de L'Ancienne-Lorette? Vous aimeriez vous adonner au compostage domestique? Que diriez-vous d'obtenir un remboursement de 50% des frais d'achat d'un composteur domestique? C'est ce que vous propose le programme de soutien de l'agglomération de Québec.

- Ce programme s'adresse aux résidents, centres de la petite enfance, garderies et établissements d'enseignement des villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette.
- Tout modèle de composteur extérieur commercialisé permettant une décomposition aérobie (en présence d'air) est accepté. Les confections "maison" ne sont pas admissibles.
- Un maximum de deux composteurs ou d'un vermicomposteur* par résidence unifamiliale ou en rangée est accepté. Dans le cas d'un immeuble multifamilial, un maximum d'un composteur ou vermicomposteur par logement est accepté. Le remboursement couvrira 50% des frais d'achat (taxes incluses), jusqu'à concurrence de 50 \$ par composteur.
- Dans le cas d'un immeuble multifamilial, les locataires peuvent regrouper leurs demandes afin d'acquérir un ou plusieurs composteurs. Dans ce dernier cas, le remboursement couvrira 50% des frais d'achat jusqu'à concurrence de 50 \$ par logement participant.

* Bac qui permet de pratiquer du compostage à l'intérieur, à l'aide de petits vers rouges (*Eisenia foetida*).

Savez-vous que :

Les centres de la petite enfance, les garderies et les établissements d'enseignement sont admissibles au programme. Pour les modalités et le formulaire spécifique, consultez le site : www.ville.quebec.qc.ca

Les systèmes de compostage

Qu'il s'agisse d'un composteur en plastique ou en bois ou d'une poubelle transformée, votre équipement devrait :

- être légèrement aéré;
- être pourvu d'un couvercle;
- ne pas avoir de fond.

Pour faciliter votre choix, visitez le site de démonstration en compostage domestique du Jardin botanique Roger-Van den Hende.



Un composteur c'est bien, mais deux c'est mieux!

Le fait d'avoir deux composteurs facilite grandement la gestion du compost. Cela permet d'ajouter de la matière fraîche dans l'un pendant que se poursuit la maturation dans l'autre.

L'entretien du compost

L'entretien du compost se résume à offrir aux organismes décomposeurs les ingrédients essentiels à leurs besoins, soit de la «nourriture», de l'eau et de l'air, afin qu'ils travaillent rapidement et efficacement. Pour ce faire, il importe de :

- garder le compost légèrement humide;
- retourner ou remuer régulièrement le compost afin de bien l'aérer.

Quand le compost est-il prêt?

Le compost est prêt lorsqu'il a l'apparence et l'odeur d'une bonne terre. Il est de couleur brun foncé et on ne peut plus reconnaître les matériaux avec lesquels il a été fabriqué.

La durée moyenne de maturation du compost est d'un an. Toutefois, le processus peut prendre aussi peu que trois mois ou autant que trois ans, selon les facteurs suivants :

- la bonne proportion des matériaux verts et des matériaux bruns;
- la taille des matériaux utilisés (plus ils sont réduits en petits morceaux, plus le processus est rapide);
- la bonne aération et le bon degré d'humidité;
- la méthode utilisée et le volume de matières compostées.

Des règles à respecter

Afin que la pratique du compostage domestique ne cause aucun inconvénient, des normes municipales doivent être respectées dans les zones résidentielles.

Pour les résidents de la Ville de Québec, sachez que l'implantation d'un composteur est autorisée dans la cour arrière ou latérale.

Pour les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, informez-vous à votre municipalité.



Vous désirez en savoir plus :

- téléphonez à la **Ligne Info-Compost**, au 418 656-7130, du lundi au vendredi, de midi à 17 h;
- assistez à l'une des séances de formation gratuites;
- visitez le site de démonstration en compostage domestique du Jardin botanique Roger-Van den Hende, au 2480, boulevard Hochelaga;
- consultez le www.ville.quebec.qc.ca.



Conseils
pratiques
Programme de
remboursement

L'environnement
chaque jour!

Difficile, le compostage? Détrompez-vous!

Avec un minimum de connaissances, vous pouvez fabriquer votre propre compost et ainsi profiter des nombreux avantages qu'offre cette pratique.

Le compost, un fertilisant naturel

Le compostage est un procédé naturel qui permet de transformer les matières organiques, comme les feuilles et les restes de table, en un excellent fertilisant pour la terre de votre jardin et vos aménagements paysagers. Cette transformation s'effectue, entre autres, grâce aux micro-organismes et aux vers de terre qui décomposent les matières organiques en éléments dont se nourrissent les plantes.

Le compost constitue une heureuse alternative aux produits chimiques. Incorporé au potager ou dans les plates-bandes, il améliore les qualités du sol et permet d'obtenir des plantes vigoureuses et en santé. Étendu sur la pelouse, au printemps ou à l'automne, il lui procure une nouvelle vitalité.

Faire son compost, c'est aussi :

- poser un geste concret pour l'environnement en réduisant de 40% le volume de ses ordures;
- faire des économies sur l'achat d'engrais et de compost commercial;
- diminuer les coûts engendrés par la gestion (collecte, valorisation, élimination, etc.) des matières résiduelles;
- sélectionner judicieusement les matières à composter et ainsi obtenir un produit de qualité.

Que peut-on composter?

Les matières que l'on peut composter sont généralement des résidus destinés à la poubelle. On peut les diviser en deux principales classes, soit les matériaux verts (riches en azote) et les matériaux bruns (riches en carbone). D'autres matières peuvent également être utiles au compost.



Matériaux verts

Déchets verts de jardin : fleurs fanées, résidus de taille, plantes adventices (mauvaises herbes), etc.

Déchets de cuisine : résidus de fruits et de légumes, restes de pain, de pâtes alimentaires et de légumineuses, etc.

Filtres et résidus de café

Sachets de thé et de tisane

Poils d'animaux et cheveux

Rognures de gazon* (la meilleure façon de valoriser le gazon coupé est de le laisser sur place)

Algues*



Matériaux bruns

Feuilles mortes (réservez un ou deux sacs à l'automne)

Brindilles et branches

Copeaux et sciures de bois*

Aiguilles de conifères*

Papier journal* (encre noire seulement)

Paille

Vieux vêtements en fibres naturelles



Autres matériaux

Coquilles d'œuf

Terreau d'empotage

Terre de jardin

Vieux compost

* Les matériaux suivis d'un astérisque doivent être utilisés modérément.

NE PAS utiliser :

- Viandes, poissons, crustacés, produits laitiers, os, gras et huiles
- Plantes malades, en graines, à rhizomes ou traitées avec des pesticides
- Feuilles de rhubarbe, de chêne et de noyer
- Cendre
- Contenu du sac de l'aspirateur
- Charpie de la sècheuse
- Excréments

Deux techniques simples

La méthode en une opération

Cette méthode peut être utilisée à deux moments de l'année, soit :

- au printemps, lorsqu'on a accumulé à l'extérieur les résidus de cuisine de l'hiver dans des seaux de plastique;
- à la fin de l'été, lorsque vient le temps de fermer le jardin.



Les étapes

1. Mettre une couche de 8 à 10 cm de matériaux bruns;
2. Ajouter 4 ou 5 cm de matériaux verts (la proportion idéale est de deux parties de « brun » pour une partie de « vert »);
3. Étendre 1 cm de terre ou de vieux compost;
4. Arroser si les matériaux sont secs;
5. Continuer la superposition des trois ingrédients (brun; vert; terre) jusqu'à ce que le composteur soit plein ou jusqu'à épuisement des matériaux;
6. Terminer par des matériaux bruns et arroser au besoin.

La méthode de l'accumulation graduelle

Cette méthode, simple et commode, se pratique du printemps à l'automne. L'alternance des matériaux est moins systématique que dans la méthode en une opération puisque ceux-ci sont ajoutés au composteur au gré de leur disponibilité. Les proportions des matériaux demeurent cependant les mêmes, soit deux parties de « brun » pour une partie de « vert ».



Les étapes

1. Mettre de 10 à 20 cm de matériaux bruns au fond du composteur;
2. Ajouter les matériaux verts au fur et à mesure de leur production;
3. Ajouter de temps à autre une pelletée de terre ou de vieux compost;
4. Ajouter au besoin des matériaux bruns de façon à rééquilibrer la proportion « brun/vert ».

Programme

de soutien à l'achat de composteurs

Si vous êtes propriétaire ou locataire, remplissez ce formulaire pour profiter d'un remboursement de 50% du prix d'achat de votre composteur. Si la demande est faite pour un établissement d'enseignement, un centre de la petite enfance ou une garderie, veuillez remplir le formulaire détaillé disponible sur le www.ville.quebec.qc.ca. Pour connaître les détails de ce programme, consultez l'endos de ce volet.

Écrire en lettres moulées S.V.P.

Prénom et nom : _____ Propriétaire Locataire
Adresse : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Type d'immeuble : unifamilial, jumelé ou en rangée multifamilial (2 logements et plus)
Téléphone : (rés.) _____ (bur.) _____
Je déclare que les renseignements fournis sont vrais et complets.

Signature : _____ Date : _____

Documents à joindre...

- Si vous êtes locataire ou résidez dans un condominium : une autorisation signée de votre propriétaire ou du syndicat de copropriété (formulaire disponible sur le www.ville.quebec.qc.ca).
- Si la demande concerne un achat de groupe en vue d'un **compostage communautaire** : la liste des participants (noms et adresses).

Fiche de demande de remboursement

Comment participer...

- Achez un composteur chez un détaillant de votre choix.
- Complétez ce formulaire et détachez-le du dépliant.
- Joignez-y l'original de la facture d'achat (elle vous sera retournée) et tout autre document demandé.
- Faites parvenir le tout, dans les 90 jours suivant l'achat, à :
Programme de soutien à l'achat de composteurs
Division de l'habitation
Service du développement économique
295, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3G8